



**ACADÉMIE
DE GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cayenne, le mercredi 1er septembre

Morth Serge
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Education Physique et Sportive

À

Mesdames et Messieurs les
professeurs d'EPS titulaires et
contractuels

Rectorat

IA-IPR

Affaire suivie par :
Serge MORTH
IA-IPR EPS

Téléphone
0594 27 22 33
0694 21 83 11

Mél.
serge.morth@ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 CAYENNE
Cedex

Lettre de rentrée disciplinaire : Éducation Physique et Sportive

Cette lettre de rentrée s'appuie sur les précédentes, je vous invite à les consulter. Elle s'adresse à tous les enseignants, quel que soit leur statut, titulaire ou non.

Comme celle de l'an passé, elle est singulière de par le contexte COVID qui a perturbé les deux dernières années scolaires. J'espère très sincèrement que vous pourrez très rapidement reprendre une activité professionnelle normale. Pour cela, il paraît impératif d'obtenir également très rapidement un schéma vaccinal complet pour le plus grand nombre. Je vous encourage donc à suivre les recommandations gouvernementales, cela d'autant que vous êtes en contact avec une grande variété de population : élèves bien entendu, mais également collègues ou familles. Comme toujours, vous pouvez suivre l'actualité professionnelle (covid compris) sur le site EPS Guyane (suivre ce lien <https://eps.dis.ac-guyane.fr/>), site toujours mis à jour très régulièrement par François Beuret, Interlocuteur Académique Numérique (IAN) EPS. Je le remercie à nouveau très sincèrement pour le sérieux et la rigueur avec laquelle il s'acquitte de sa mission de IAN tout au long de l'année, et ce, depuis maintenant trois ans.

Comme tous les ans, quelques collègues nous quittent pour de nouveaux horizons (mutations ou retraite). Qu'ils soient ici très sincèrement remerciés pour la contribution qu'ils ont apportée à l'éducation des élèves du territoire. Je leur souhaite le meilleur avenir. Une pensée particulière à Chantal Viersac (collège Paul Kapel de Cayenne) qui intègre le « ministère du temps libre » après s'être consacrée à son établissement et à ses élèves sans compter son temps et son énergie et cela pendant plus de trente-cinq années. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Comme tous les ans, nous accueillerons de nouveaux collègues. Merci à vous toutes et tous de les accompagner : les coordonnateurs auront, comme tous les ans, à présenter le contexte local, le pack EPS et les projets/mallettes d'EPS/AS, les référentiels d'évaluation, les SSS le cas échéant, etc.

Comme cela était prévisible, cette rentrée s'annonce encore en contexte COVID. Pour les conditions de pratique, je vous renvoie à ce lien : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Protocole-et-Cadre-de-fonctionnement-2021-2022.html>, il vous présente le protocole associé aux niveaux d'infection. Ce document vous apportera des éléments susceptibles de vous aider dans l'élaboration des contenus que vous pourrez présenter aux élèves.

Vous serez bien entendu informés de l'évolution de la situation.

Quoi qu'il en soit, je sais que vous serez à la hauteur du défi éducatif, comme vous l'avez été ces deux dernières années bien compliquées. Vous retrouverez toutes les ressources produites par vos soins en suivant ce lien : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Continuee-Pedagogique-en-EPS.html>

Les dossiers suivants doivent attirer votre attention :

Collèges : La mallette EPS. Celle-ci doit continuer à vivre et être mise à jour régulièrement afin de coller aux besoins singuliers des élèves de l'établissement. Les deux dernières

années ont notamment conduit les équipes à adapter les programmations, les contenus de formation et d'évaluation. L'innovation a été le maître mot, il est probable qu'il le soit à nouveau pour une bonne partie de l'année à venir. Je vous recommande de conserver le travail produit au cours de cette période en l'intégrant dans la mallette EPS de l'établissement. Cela concerne également les projets d'EPS des lycées et de la voie professionnelle

Lycée : Cette année, la réforme du lycée général et technologique a atteint son plein déploiement avec la nouvelle classe de terminale et un nouveau baccalauréat, toutefois encore adapté. La réforme se caractérise notamment par la suppression des filières et le choix de « spécialités » par les élèves. L'EPS est concernée par l'éducation au choix. Les contenus doivent intégrer cet impératif.

Pour ce qui concerne les nouveaux programmes, ils sont effectifs depuis la rentrée 2019. Les équipes ont travaillé lors de l'année scolaire 2019-2020 sur la conception des nouveaux référentiels du baccalauréat des lycées généraux et technologiques (GT). Il y aura peut-être, sans doute, encore des adaptations cette année. Pour les épreuves qui ne se déroulent pas en contrôle final au baccalauréat GT, la note de service du 29 juillet 2021 indique le passage en contrôle continu (suivre ce lien : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40442). Pour ce qui concerne l'EPS, rien ne change : trois CCF de trois C.A différents. Le protocole certificatif sera exigé (voir la note de service). Notez que l'enseignement optionnel bénéficiera d'un coefficient 2 à partir de la session 2022. Cela ne concerne pas encore le territoire puisqu'aucun établissement n'a validé un projet d'ouverture d'enseignement optionnel conforme au texte.

Un enseignement de spécialité (voir texte officiel en suivant ce lien : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/-Programmes-lycee-.html>) ouvrira cette année au lycée Félix Éboué de Cayenne ainsi qu'au lycée Raymond Tarcy de Saint-Laurent-du-Maroni. Les équipes sont au travail depuis le début de l'année et les projets en passe d'être finalisés.

La voie professionnelle : Les nouveaux programmes (11 avril 2019) sont déjà mis en œuvre par les équipes depuis la rentrée deux années.

En 2021, les élèves des CAP ont été évalués grâce à de nouveaux référentiels. Malgré une parution tardive de la circulaire (BOEN, le 30 juillet 2020 (<https://eps.dis.ac-guyane.fr/Evaluation-des-eleves-de-CAP-Rentree-2020.html>)), les équipes ont, tout comme elles l'avaient déjà fait pour les référentiels de la voie GT, réussi à concevoir les référentiels par APSA à partir des référentiels CA nationaux, en respectant le cadrage national : une période d'évaluation au fil de la séquence des AFLP 3,4,5 et 6 (8 points) et une évaluation de fin de séquence des AFLP 1 et 2 (12 points), le candidat devant choisir de répartir les 8 points sur deux des AFLP retenus par l'enseignant et évalués au fil de la séquence (minimum 2 points par AFLP). Les référentiels ont tous été validés par la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes.

Tout comme pour la voie générale et technologique, si des décisions sont prises par le ministère pour adapter les modalités au contexte sanitaire, vous en serez informés au plus tôt.

Par ailleurs, l'arrêté des nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat professionnel, applicables en 2022, paru au BOEN le 23 juillet 2020, suivre ces liens : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Arrete-relatif-aux-modalites-d-evaluation-du-baccalaureat-professionnel-Rentree.html> et <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Evaluation-de-l-enseignement-d-EPS-aux-examens-du-baccalaureat-professionnel-et.html> a également conduit les équipes à concevoir de nouveaux référentiels.

Tout comme pour le baccalauréat GT l'an passé et le CAP cette année, tous les référentiels ont pu être validés par la commission académique. Je tiens à féliciter les équipes, notamment les coordonnateurs, pour le travail considérable réalisé depuis deux ans pour mettre à jour les outils de l'évaluation certificative.

Je rappelle que, quel que soit l'examen (Bac GT ou voie professionnelle) si des modifications sont apportées aux référentiels, ils doivent impérativement être présentés à la commission académique pour validation. Idem si de nouveaux référentiels (nouvelles programmation d'APSA) étaient conçus.

Notez que la mention complémentaire AG2S devrait être maintenue au LPO Élie Castor de Kourou. Notez également la possibilité pour les LP/LPO d'ouvrir une « unité professionnelle facultative secteur sportif ». Aucun établissement ne s'est actuellement positionné sur ce projet. Pour information, ces deux formations offrent des équivalences d'unités certificatives de certains BPJEPS. Enfin, sachez qu'un baccalauréat « métiers du sport » devrait être créé rapidement.

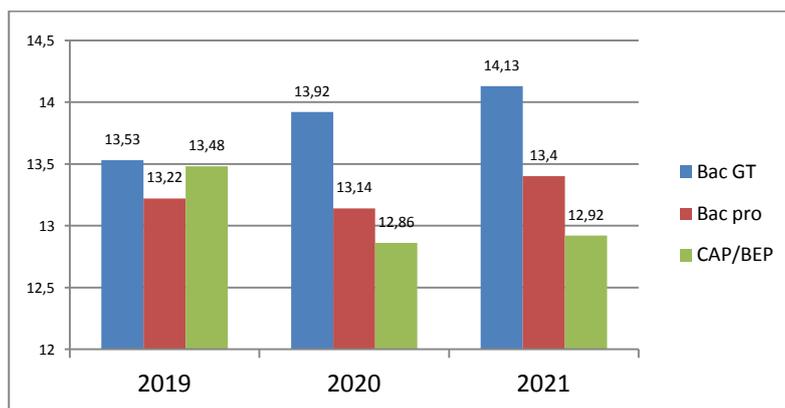
Projet d'EPS Lycées (GT, LP, LPO) : Je reviendrai vers vous à ce propos. Les projets d'EPS devront être actualisés et présentés cette année à partir des derniers textes publiés.

Le Pack EPS : nous passons cette année au lpack EPS, soit le pack EPS en ligne. Pascal Le Gall est à la manœuvre et reviendra vers vous dès que possible. François Beuret (IAN EPS) le secondera.

Les résultats aux examens des lycées et de la voie professionnelle : les modalités ont encore été adaptées cette année. En conséquence, les moyennes obtenues sont les suivantes :

Examens	2019	2020	2021	Delta 2020/21
Baccalauréat GT	13,53	13,92	14,13	+0,21
Baccalauréat Pro	13,22	13,14	13,40	+0,26
CAP/BEP	13,48	12,86	12,92	+0,06

EPS Guyane : Moyennes académiques par examens de 2019 à 2021



EPS Guyane : Moyennes académiques par examens de 2019 à 2021

Comme on peut le constater, les adaptations n'ont pas eu une influence déterminante sur les résultats des élèves depuis le début de la crise sanitaire (2020). Les équipes ont su s'approprier les nouvelles règles d'évaluation dans un temps très court et adopter les mesures préconisées par le ministère pour demeurer équitable et statistiquement proche des résultats des années antérieures.

A noter qu'à partir de 2021, les options ponctuelles ont disparu pour les baccalauréats GT mais ont été maintenues pour les BP, elles disparaîtront pour cet examen à partir de la session 2022. Les **épreuves ponctuelles obligatoires** concernent les candidats non scolarisés avec de nouvelles épreuves pour les BG/BT et CAP, les BP seront à partir de la session 2022 aussi sur de nouvelles épreuves sur le modèle de celles proposées au BGT. Elles seront organisées, si le contexte le permet les **11 et 12 avril 2022**. Pour rappel les travaux de jury aux examens sont prioritaires sur toute autre mission, que vous soyez en collège ou en lycée. Les convocations devront donc être honorées.

L'association sportive : les trois heures forfaitaires sont bien entendu obligatoires en face à face pédagogique. L'AS ne se confond pas avec l'UNSS ou l'UGSEL. Les activités proposées à l'AS peuvent tout à fait se distinguer de celles qui apparaissent dans les calendriers UNSS/UGSEL : par exemple, les activités patrimoniales, de santé ou de développement de soi ont toute leur place. Pour autant, la programmation n'exclut bien

évidemment pas les APSA des compétitions UNSS/UGSEL.

Pour rappel, hormis pour les « activités à contraintes particulières » (cf. arrêté du 24 juillet 2017), le certificat médical n'est plus exigible pour l'adhésion à l'AS (« Tout élève apte à l'EPS est réputé apte à ces activités physiques volontaires », JO 27 janvier 2016).

Je rappelle que c'est la demande des élèves et non le choix des professeurs qui doit présider à la programmation des APSA à l'AS.

Le cahier d'AS est exigible lors des rendez-vous de carrière et des visites conseils. Merci à vous de le tenir à jour (cf. annexe pour exemple).

Les sections sportives scolaires et les sections d'excellence sportive (cf. <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Circulaire-Nationale-du-10-04-20-SSS-et-SES.html>) : la nouvelle circulaire relative aux SSS du 10 avril 2020 reprend celle de 2011 tout en l'abrogeant. Quelques modifications apparaissent dont celle relative au certificat médical qui n'est plus obligatoire, les élèves étant considérés comme « aptes a priori » hormis pour les disciplines à contraintes particulières (pour celles-ci, voir décret n°2017-520 du 10 avril 2017 - art. 2). La circulaire introduit un nouveau dispositif: la section d'excellence sportive. Elle doit permettre aux élèves en accession au haut-niveau de pouvoir mener leur double projet dans les meilleures conditions. Vous trouverez tous les éléments dans la circulaire.

Pour information, ce sont 370 filles, 409 garçons et donc 779 élèves en tout qui profitent des 35 sections sportives scolaires de Guyane. A noter que les résultats scolaires de ces élèves sont supérieurs à ceux de leurs camarades. A noter également la présence aux derniers jeux olympiques d'une élève passée par la SSS athlétisme du lycée Monnerville de Kourou. Sachez que l'académie accompagne les établissements et les intervenants à hauteur de 130 HSA (stable).

La formation : Pour rappel, hormis pour les formations aux concours et les TICE, les formations inscrites au PAF ne concernent que les « publics désignés » (contractuels, coordonnateurs, etc.). Comme pour l'année précédente, l'année 2020-2021 n'aura pas permis la mise en place de l'ensemble des demandes de FILs déposées par les établissements, quinze ont toutefois pu se dérouler. Espérons que cette année nous permettra de les ouvrir toutes. La procédure de demande d'ouverture d'une FIL ne change pas : demande par l'équipe auprès du chef d'établissement (ou un groupe d'équipes de deux ou plusieurs établissements : dans ce cas, chaque établissement doit renseigner sa propre demande, et suivre la procédure, charge à l'inspection d'organiser le stage commun.), validation par le chef d'établissement et transmission à l'inspection, avis de l'inspection puis ouverture par la DFP (division de la formation des personnels). Un délai de trois semaines est exigé entre la réception du dossier par la DFP et l'ouverture de la formation. A noter que les formations pourront se dérouler en distanciel. Suivre ce lien, les informations seront actualisées dès que la DFP nous aura transmis les éventuelles modifications : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Demande-d-ouverture-de-FIL.html>.

La ou les date(s), ainsi que le lieu de stage ne doivent pas être saisis dans le formulaire. L'inspection renseignera ces informations après avoir pris contact avec le formateur.

Au regard du manque de formateurs aux concours, il est probable que nous soyons tenus, comme l'année passée, de concentrer nos moyens sur le CAPEPS interne. L'intention étant de déprécier les contractuels. Cette année, un contractuel a été reçu, six ont été admissibles. Je lui et leur adresse à nouveau mes félicitations. Nous essaierons, comme l'an passé, d'accompagner les candidats au CAPEPS externe et aux agrégations.

Remerciements sincères à Cécile Chauffour (Collège Agarande Kourou), Floriane Fersing (Collège A.Londres, SLM), Rebecca Polh (collège Paul Jean Louis de SLM), Luc Griselain (collège Paul Jean Louis de SLM) et Barnabé Kouassi (Collège de Lifou, ex Guyanais) pour leur engagement dans la formation aux concours et la qualité du travail réalisé.

Le savoir nager : "Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences" (<https://www.education.gouv.fr/bo/2010/41/mene1025841c.html>). Le rapport "Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades" publié en juin 2019 (<https://www.education.gouv.fr/pour-une-strategie-globale-de-lutte-contre-les-noyades-9800>), le chantier de rénovation de l'apprentissage de la natation impliquant l'ensemble des parties

prenantes (fédérations, MNS, Éducation Nationale, etc.) initié par le ministère délégué aux sports, le plan "Lutte contre les noyades et déploiement de l'aisance aquatique" du gouvernement, atteste de l'importance du savoir-nager. Une conférence de consensus s'est déroulée cette année sur le thème « de l'aisance aquatique au savoir nager ». Organisée conjointement par le ministère de l'éducation et le monde sportif, elle devrait aboutir notamment à une redéfinition de l'attestation du savoir nager.

Pour information, l'académie accompagne les établissements pour la prise en charge d'un professeur surnuméraire. Je rappelle que la demande doit faire l'objet d'un projet adressé au secrétariat général adjoint et à la DOSEP (inspection en copie) et présenté lors du dialogue de gestion par la direction. Notez que le savoir nager peut tout à fait être proposé dans le cadre de l'AS ou de l'accompagnement personnalisé. Merci à vous d'attacher la plus grande importance à ce dossier.

Les parcours éducatifs : le PES (parcours éducatif santé) concerne particulièrement l'EPS en collège. La pandémie a permis de montrer l'importance d'être en « bonne condition physique ». Celle-ci doit être pensée très tôt et les élèves des collèges et lycées doivent bénéficier de contenus visant explicitement la dimension biologique de la santé. Ces contenus doivent également intégrer des mesures permettant aux élèves d'acquérir compétences psychosociales de santé, des habitudes d'activités physiques dont le but est de continuer à pratiquer en dehors de l'école et au-delà du cursus scolaire. De ce point de vue, il s'agit de **provoquer du plaisir lors des leçons : plaisir de jouer, plaisir de découvrir, de se découvrir, plaisir de se retrouver, plaisir de progresser, plaisir de réussir à son niveau de pratique**, etc. Les feedbacks positifs doivent être prioritaires et nombreux. Ils seront complétés utilement par des feedbacks correctifs et d'encouragement.

Le parcours avenir prend également de l'importance avec la réforme du lycée. Tous les enseignants, EPS compris, doivent y contribuer. Vous trouverez en suivant ces liens des outils pour accompagner vos élèves: <http://www.ac-guyane.fr/cid152156/annexes-et-guide-des-procedures-d-orientation-et-d-affectation.html> et <https://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites-et-perspectives.html>.

Pour ce qui concerne le PEAC et le parcours citoyen, l'EPS y contribue de fait de par les programmes et les programmations. Ce qui n'exclut pas, selon les contextes, notamment pour le parcours citoyen de concevoir des contenus spécifiquement destinés à contribuer à l'atteinte des compétences idoines.

La maîtrise de la langue : comme le précise le S4C, toutes les disciplines contribuent à la maîtrise de la langue, EPS compris. Les leçons d'EPS doivent donc inclure des éléments permettant aux élèves de progresser : vocabulaire, expression orale, écrite, etc. Vous trouverez des ressources sur notre site en suivant ce lien : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/GRAC-MLF-.html>

Sécurité dans les activités de pleine nature : la circulaire académique a été complétée l'an passé par un avenant portant sur les mesures à prendre en cas de morsures de serpents et par les protocoles de sécurité dans les APPN les plus pratiquées en Guyane. Bien entendu, vous devez prendre connaissance de ces recommandations, les suivre lors des séquences d'APPN et les insérer dans les projets pédagogiques/mallettes EPS. Vous trouverez ces documents en suivant ce lien : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/-Securite-APPN-circulaires-et-protocoles-.html>

Les professeurs contractuels :

Ils sont invités à prendre connaissance du « livret d'accueil du professeur contractuel », suivre ce lien : <https://eps.dis.ac-guyane.fr/Livret-d-Accueil-du-Professeur-Contractuel-en-EPS.html>.

En 2020-2021, sur 283 professeurs d'EPS en poste, 78 étaient contractuels, soit un peu plus d'un quart du contingent global.

Cette année, une entrée plus importante de titulaires sur le territoire a diminué mécaniquement le nombre de supports à disposition des professeurs contractuels. De fait, un nombre conséquent de professeurs contractuels n'a pas pu être affecté. Je le regrette d'autant plus que les professeurs contractuels, comme les titulaires, sont le plus souvent très

sérieusement engagés dans le métier. Le seul moyen de sortir de cette « précarité » professionnelle est de se présenter au CAPEPS et par conséquent de suivre les formations aux concours proposées par l'académie, que ce soit dans l'est ou l'ouest de la Guyane. Je les invite/incite donc à suivre très sérieusement les cours proposés par nos excellents formateurs (voir plus haut) et à composer aux écrits blancs les samedis matin.

Communication :

Rappel : communiquer à partir de la boîte mail académique est un geste professionnel essentiel. Une consultation quotidienne de sa boîte académique est indispensable. Pour ma part, comme toujours, je ne m'adresserai à vous (transmission d'informations institutionnelles, réponses aux courriels, etc.) que par ce canal. Je vous demande d'en faire de même.

Si vous rencontrez des problèmes avec votre boîte mail professionnelle, joignez « assistance@ac-guyane.fr ». Réactif et efficace, ce service vous permettra de retrouver le fonctionnement normal de votre boîte mail.

Merci à vous par ailleurs de prendre le temps de répondre aux mails qui vous sont adressés.

Positionnement :

En tant que cadre A de la fonction publique d'état, **vous avez un devoir d'exemplarité**. Merci à vous de veiller à ce que votre comportement soit irréprochable et que votre tenue soit compatible avec votre statut. Vous évitez par exemple de vous présenter en cours ou lors des réunions et conseils auxquels vous êtes convié(e)s (dans votre établissement ou en dehors, par exemple au rectorat), en short (pour les réunions), casquette, en savates, en tongs, ou dans une tenue inappropriée.

Je tiens à remercier très sincèrement pour l'important et excellent travail qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs fonctions respectives de chargés de mission Pascal Le Gall et Floriane Fersing. Cécile Chauffour (Professeure agrégée, collège Agarande, Kourou) nous rejoint cette année. Je la remercie d'avoir accepté cette mission sachant qu'elle est déjà très occupée avec sa mission de PEPS mais également de formatrice FIL et concours.

On ne présente plus Pascal Le Gall, chargé de mission auprès de l'inspection EPS en Guyane depuis plus de 30 ans. Il devrait partir en retraite dans le courant de l'année 2022. Par anticipation, nous pouvons toutes et tous le remercier très sincèrement pour l'important et excellent travail qu'il accomplit en toute discrétion depuis trente ans sur le territoire, que ce soit en tant que professeur d'EPS, coordonnateur disciplinaire ou chargé de mission. Saluons son parcours exceptionnel : arrivé en Guyane comme professeur contractuel en 1990, il obtient rapidement son CAPEPS puis, dans la foulée l'agrégation. Il termine sa carrière comme professeur agrégé classe exceptionnelle. Très impliqué dans la formation, nombreux sont les professeurs d'EPS titulaires de Guyane qui lui doivent leur succès au CAPEPS. Son sens de l'organisation a permis, tous les ans, aux épreuves ponctuelles de se dérouler sans encombre. Il a par ailleurs mis en place le Pack EPS sur le territoire. Voilà quelques uns de ses faits d'armes. Il manquera incontestablement au territoire.

Quant à Floriane, comme Cécile, Professeure agrégée, elle est chargée du suivi et de l'accompagnement des professeurs contractuels de l'ouest et du fleuve Maroni. Mission essentielle qu'elle accomplit avec le sérieux qu'on lui connaît et surtout avec une grande efficacité. Elle porte également sur le bassin de Saint-Laurent-du-Maroni la formation aux concours et contribue au FILS.

Pour conclure, je vous remercie à nouveau très sincèrement toutes et tous pour la qualité de votre engagement professionnel dans votre établissement et le travail fourni en EPS, à l'AS ou dans le cadre d'autres dispositifs ou projets.

En espérant que nous puissions reprendre rapidement une activité normale, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire 2021-2022.

l' IA-IPR EPS Guyane



Serge Morth

Annexe :
Cahier d'AS.

Etablissement :

Année scolaire :

Nom et prénom de l'enseignant animateur d'AS :

Elèves inscrits dans votre groupe :

Nom	Prénom	Catégorie	Classe

Suivi d'activité :

Date	APSA	Effectif présent	Compétition/ Entrainement	Contenu (description Sommaire)